

## Démarches d'inscription Année scolaire 2020 - 2021

- I. La famille remplit et envoie à l'école la première partie du formulaire d'inscription (2 pages disponibles sur le site internet) et, s'il y a lieu, les photocopies des deux derniers bulletins scolaires.
- II. Après examen de ce formulaire et des bulletins scolaires, un rendez-vous est fixé entre la direction de l'école, l'élève et sa famille.
- III. Un stage de 2 jours à LIA peut être demandé par l'école.
- IV. L'école valide ou non la demande des parents, envoie le contrat financier et les autres documents relatifs à l'inscription.
- V. La famille confirme l'inscription en fournissant les documents ci-dessous **signés des deux parents**:

-  *La seconde partie du formulaire d'inscription LIA (1 page)*
-  *Le règlement scolaire LIA signé*
-  *Le contrat financier LIA signé*
-  *Le formulaire d'information du Département de l'Instruction Publique sur l'âge d'admission (pour les enfants de moins de 4 ans)*

**Ainsi que :**

-  *Un justificatif d'identité de l'enfant et du responsable légal*

Les autres documents ci-dessous sont à fournir le plus rapidement possible avant la rentrée scolaire :

-  *Une attestation d'assurance responsabilité civile délivrée par votre compagnie d'assurance*
-  *Les photocopies du carnet de vaccination*

**Accompagnés des formulaires LIA suivants :**

-  *Les deux questionnaires médicaux LIA remplis (un par la famille, l'autre par le médecin)*
-  *L'autorisation LIA de prise en charge à la fin du temps scolaire (élèves de 1P à 4P uniquement)*
-  *Le formulaire LIA relatif au droit à l'image*

- VI. **L'inscription n'est définitive qu'après paiement de l'intégralité des frais d'inscription (400 CHF), des frais de papeterie et manuels (150 CHF), ainsi que d'une avance sur l'écolage du premier trimestre d'un montant de 1700 CHF\*.**

Si les parents décident d'annuler l'inscription, cette somme de 2250 CHF reste acquise à Léman International Academy.

En cas d'inscription pendant l'année scolaire, le montant intégral du trimestre en cours doit être payé avant l'entrée en classe.

- VII. L'école confirme l'inscription par courrier.

**\*RÉDUCTION POUR INSCRIPTION ANTICIPÉE :** Si le premier dépôt d'inscription est effectué **avant le 30 avril 2020**, la famille bénéficie d'une réduction de CHF 250. *Voir le contrat financier pour les modalités.*